



## À PROPOS DES FONCTIONS SYNTAXIQUES

[Colette Feuillard](#)

Presses Universitaires de France | « La linguistique »

2009/2 Vol. 45 | pages 93 à 114

ISSN 0075-966X

ISBN 9782130572725

DOI 10.3917/ling.452.0093

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2009-2-page-93.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# À PROPOS DES FONCTIONS SYNTAXIQUES

par Colette FEUILLARD  
*Université Paris Descartes*

La notion de fonction syntaxique est particulièrement ambiguë, car elle varie non seulement selon les théories envisagées, mais aussi au sein d'un même courant théorique, en fonction des auteurs. Il ne sera pas question, ici, d'examiner l'ensemble de la problématique soulevée par cette notion, ce qui exigerait des développements beaucoup trop importants. L'objectif de cette étude se bornera à préciser ce qu'elle recouvre, notamment dans la théorie fonctionnelle<sup>1</sup> élaborée par André Martinet, telle qu'elle a été illustrée dans la *Grammaire fonctionnelle du français (GFF)*, à en marquer les limites et à élargir le débat du point de vue de la linguistique générale.

CLASSE<sup>2</sup>, RELATION SYNTAXIQUE, FONCTION,  
RÔLE SEMANTIQUE :

Il est impossible de caractériser la notion de fonction syntaxique sans prendre en compte des notions connexes comme celles de classe, de relation syntaxique et de rôle sémantique, qui se définissent généralement par opposition entre elles.

1. André Martinet (sous la dir. de), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier.

2. Le problème de la distinction entre classe et catégorie ne sera pas évoqué ici, le terme « classe » étant pris dans un sens général et désignant tout regroupement d'unités.

*Classe et fonction syntaxique*

La question fondamentale qui se pose tout d'abord est de savoir ce qui prime dans la théorie, la classe ou la fonction, et de préciser les liens qui les unissent.

— Primauté de la classe et subordination des fonctions à celle-ci :

Ce point de vue est défendu par Bally, puis, à l'instar de ce dernier, par Tesnière. En effet, Bally considère que « les catégories lexicales sont caractérisées par leur valeur, et [que] cette valeur est inséparable de leur fonction ». Ainsi, « un adjectif est prédestiné à servir d'épithète au substantif »<sup>3</sup>, et « le substantif... à la fonction de sujet »<sup>4</sup>. Il en résulte la nécessité de mettre en place une procédure de fonctionnement de la langue qui permette d'échapper à cette contrainte de prédestination des classes à assumer une fonction donnée, la transposition. Celle-ci consiste pour un signe linguistique à pouvoir « tout en conservant sa valeur sémantique, changer de valeur grammaticale en prenant la *fonction* d'une catégorie lexicale (substantif, verbe, adjectif, adverbe) à laquelle il n'appartient pas... La phrase *tu mens* conserve son sens en devenant substantif et complément d'objet dans (*Je sais*) *que tu mens* »<sup>5</sup>.

De manière analogue, Tesnière, tout en distinguant clairement catégories et fonctions, les catégories étant des « éléments statiques et inertes » et les fonctions des « éléments dynamiques et vivants »<sup>6</sup>, accorde la primauté aux catégories et assigne à celles-ci des fonctions déterminées. En d'autres termes, comme Bally, il pose une relation bijective entre catégories et fonctions, puisque « les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs. Inversement les substantifs assument en principe toujours dans la phrase la fonction d'actants... Les circonstants sont toujours des adverbes ou des équivalents d'adverbes. Inversement les adverbes assument en principe toujours dans la phrase la fonction de circonstants »<sup>7</sup>. Pour expliquer des fonction-

3. Charles Bally, 1965 (1<sup>re</sup> éd., 1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Bern, Francke, p. 114.

4. *Ibid.*, p. 122.

5. *Ibid.*, p. 116.

6. Lucien Tesnière, 1969 (1<sup>re</sup> éd., 1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, p. 49.

7. *Ibid.*, p. 102-103.

nements autres que ceux qui sont inhérents au statut catégoriel des unités, Tesnière a recours à la translation, phénomène analogue à la transposition fonctionnelle chez Bally. La translation sert à « transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot... À son tour, le changement de catégorie a pour effet d'entraîner, ou tout au moins de permettre, un changement de fonction, la fonction des différents mots étant attachée à leur catégorie »<sup>8</sup>.

Quant à la théorie générative issue des travaux de Chomsky, qui vont de *Structures syntaxiques*<sup>9</sup> au *Programme minimaliste*<sup>10</sup>, elle considère systématiquement que toute phrase est constituée d'un SN, renvoyant au sujet, et d'un SV. Néanmoins, il est dit explicitement dans *Aspects de la théorie syntaxique* que « les notions fonctionnelles telles que “Sujet”, “Prédicat”, doivent être soigneusement distinguées des notions catégorielles telles que “Syntagme nominal”, “Verbe” – distinction qui ne doit pas être brouillée par l'usage éventuel du même mot pour des notions appartenant aux deux types »<sup>11</sup>, les premières étant d'ordre relationnel. Malgré cette mise en garde, l'assimilation entre SN et sujet dans une structure dichotomique SN/SV est automatique, d'autant qu'un syntagme du type *qu'il pleuve* dans *qu'il pleuve aujourd'hui m'étonnerait*, serait traité comme un SN. Il s'opère donc un glissement entre classes et fonctions qui tend à les confondre.

Le fait d'accorder la priorité aux classes présuppose, de toute évidence, la préexistence du système par rapport au fonctionnement de la langue dans le discours. Par ailleurs, cela implique qu'à toute classe est associée une fonction particulière, qu'il s'agisse du nom, de l'adjectif, etc.

— Autonomie entre classe et fonction :

Martinet, en revanche, dissocie nettement classe et fonction. Les classes sont établies en référence aux compatibilités des monèmes<sup>12</sup>, c'est-à-dire à leur aptitude à entretenir des rapports

8. *Ibid.*, p. 364.

9. Noam Chomsky, 1957, *Syntactic Structure*, Paris, Mouton, trad. franç. Le Seuil (1969).

10. Noam Chomsky, 1995, *The Minimalist Program*, Cambridge (États-Unis), MIT Press.

11. Noam Chomsky, 1971 (1<sup>re</sup> éd., 1965), *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Le Seuil, p. 100.

12. André Martinet (sous la dir. de), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, p. 9-10.

de dépendance avec d'autres classes d'unités : ainsi, le nom se définit, entre autres, par sa compatibilité avec l'article. De plus, les éléments appartenant à une même classe doivent obligatoirement s'exclure dans un même énoncé, en dehors de toute relation de coordination. Mais les fonctions syntaxiques ne sont pas dévolues à des classes particulières, même si une certaine spécialisation a tendance à s'instaurer entre elles. La fonction sujet peut être assumée par un nom, *la pluie l'ennuie*, un verbe à l'infinitif, *travailler l'ennuie*, ou par une proposition, *qu'il pleuve l'ennuie*.

Feuillet, lui aussi, critiquant la règle de réécriture posée par Chomsky dans la formule  $P \rightarrow SN + SV$  affirme qu'il n'est pas nécessaire que le sujet soit obligatoirement représenté par un SN, et qu'il peut être exprimé par un groupe verbal, *que vous soyez arrivé en retard ne m'étonne pas*<sup>13</sup>.

Ce rejet du postulat d'une implication biunivoque entre classe et fonction repose sur une vision beaucoup plus dynamique de la langue, qui n'établit pas la primauté du système sur le discours, mais qui les conçoit dans leur interrelation. Il évite tout recours à une procédure *ad hoc* comme la transposition ou la translation, pour expliquer les faits de transgression de cette correspondance. Enfin, sur le plan de la terminologie, une fonction ne saurait en aucun cas, être désignée par le nom d'une classe sans risque de rétablir la confusion entre classe et fonction, ce qui exclut des appellations telles que fonctions (ou propositions<sup>14</sup>) substantivales, adjectivales, adverbiales, etc.

### *Relation syntaxique et fonction*

Dans la grammaire traditionnelle, les notions de relations syntaxiques et de fonctions sont largement équivalentes, et l'on parle souvent de la fonction de déterminant du nom pour l'article, d'épithète, d'attribut ou d'apposé pour l'adjectif, de sujet, ou d'objet pour le nom, etc.

Dans la théorie fonctionnelle, ces deux notions sont en partie disjointes. En effet, Martinet estime que : « Seules méritent examen dans la syntaxe, au sens étroit du terme, les relations entre

13. Jack Feuillet, 1988, *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*, Paris, PUF, p. 80.

14. Une proposition est dite substantivale, etc., quand une fonction exercée habituellement par un nom, sujet, objet, est assignée à un syntagme à prédicat secondaire.

les classes qui entretiennent, de l'une à l'autre, des rapports variables, celles des noms et des verbes, par exemple. Ces rapports variables sont ceux qu'ont connaît sous le nom de fonctions grammaticales »<sup>15</sup>. C'est ce qui m'a amenée par la suite<sup>16</sup> à différencier la syntaxe des relations et la syntaxe des fonctions, qui se trouvent néanmoins dans un rapport de complémentarité, puisqu'une fonction repose nécessairement sur une relation de dépendance, l'élément en fonction sujet étant dans une relation d'implication réciproque avec le prédicat, alors qu'un terme en fonction objet se trouve dans un rapport de subordination avec un prédicat verbal. La première traite uniquement des relations d'interdépendance (relation actualisateur/prédicat, le sujet étant un type particulier d'actualisateur), de dépendance à sens unique ou subordination, et d'équivalence fonctionnelle, notamment de coordination, entre les monèmes au sein de la phrase, l'étude des relations spécifiques entretenues par des classes plurirelationnelles comme le nom à l'égard du verbe étant du ressort de la syntaxe des fonctions (cf. les fonctions sujet, objet, indirectes, comitative, instrumentale, spatiales, etc.). Ces fonctions ont été précisées dans la *GFF*<sup>17</sup>. Bien que le chapitre syntaxe dans cet ouvrage envisage les relations qui s'établissent par rapport au verbe, à l'adjectif, à l'adverbe et au nom, le terme « fonction » désigne plus spécifiquement les relations à l'égard du verbe, comme en témoigne le chapitre II intitulé types de fonctions<sup>18</sup>. Ceci est encore plus net dans *Syntaxe générale* où Martinet estime que : « La variété des rapports des monèmes d'une classe à ceux d'une autre classe est particulièrement frappante dans le cas des noms et des verbes... C'est pourquoi ce sont ces rapports qui sont considérés en priorité »<sup>19</sup>. Il me semble donc que la notion de « fonction », chez Martinet, se réduit progressivement à la caractérisation des relations qui s'établissent à l'égard du prédicat verbal et ne s'applique pas à l'ensemble des rapports instaurés entre des éléments plurirelationnels et un élément noyau. Par exemple, dans la *GFF*, il

15. André Martinet (sous la dir. de), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, p. 153.

16. Colette Feuillard, 1989, *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*, thèse d'État, Université Paris V - René-Descartes.

17. André Martinet (sous la dir. de), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, p. 158-213.

18. *Ibid.*, p. 158-167.

19. André Martinet, 1985, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, p. 190.

n'est à aucun moment fait allusion à la fonction de l'adjectif. Or, ce dernier peut soit déterminer le nom, il est alors traditionnellement appelé épithète, *un gentil garçon*, soit jouer un rôle prédicatif, comme noyau de phrase, *ce garçon est gentil*, ou comme élément apposé, *gentil, ce garçon a raccompagné la vieille dame chez elle*. Il s'agit bien là de relations différentes. Les fonctions syntaxiques ont été ainsi implicitement limitées à des relations susceptibles de servir de support à des rôles sémantiques du type agent, patient, destinataire, etc., ce qui ne peut être le cas de l'adjectif, dont le seul rôle est de caractériser un nom.

Cette acception très réductrice de la notion de fonction entraîne de nombreux débats, voire des incompréhensions, qui, en réalité, n'ont aucune raison d'être, car tout dépend de la valeur qu'on lui confère, celle-ci étant par définition arbitraire.

L'un des points essentiels qui ressort de ce bref examen est la nécessité, si l'on met l'accent sur l'interaction système (langue) / discours, sans accorder la prééminence de l'un par rapport à l'autre, de bien dissocier les classes et les rapports syntaxiques, en utilisant une terminologie qui permet de les différencier.

Pour les linguistes qui ne font pas de distinction entre relation et fonction, il est tout à fait légitime de considérer, par exemple, que la fonction de l'article consiste à déterminer le nom, ou que l'adjectif assume respectivement la fonction d'épithète et d'attribut dans *c'est une curieuse affaire, cette affaire est curieuse*. Cette analyse ne vaut plus pour l'article mais reste valide pour l'adjectif lorsqu'on restreint la notion de fonction à la caractérisation des rapports qu'entretiennent des éléments capables d'entrer dans divers types de relations. En revanche, elle devient caduque dès lors que la fonction syntaxique présuppose un rôle sémantique.

### *Fonction syntaxique et rôle sémantique*

La fonction syntaxique, au sens étroit du terme, est une « **unité relationnelle** »<sup>20</sup>, **orientée** vers une unité déterminée ; elle résulte d'un lien correspondant à la relation de dépendance établie entre deux entités A et B, mais elle n'est pas, *stricto sensu*,

20. Colette Feuillard, 1989, *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*, thèse d'État, Université Paris V - René-Descartes, p. 166.

ce lien, puisqu'elle met en jeu chacun des termes à partir desquels est fixé ce lien. Ce dernier, dans *Pierre lit*, peut, en effet, être caractérisé de A, *Pierre*, vers B, *lit*, A assume alors la fonction de sujet vis-à-vis de *lit*, ou il peut être envisagé de B, *lit* vers A, *Pierre*, et l'on met en évidence le rôle de prédicat de *lit* à l'égard de *Pierre*. En outre, dans *voici le froid*, un lien d'interdépendance unit *voici* à *froid* analogue à celui qui relie *Pierre* à *lit*. Mais *voici* ne sera pas analysé comme un sujet en raison de son statut de présentatif. La fonction sujet présuppose donc, en plus du rôle particulier que joue un élément à l'égard d'un noyau prédicatif dans une relation d'implication réciproque, l'appartenance des deux unités reliées à des classes déterminées, représentées notamment par un nom ou tout élément susceptible de commuter avec ce dernier pour le sujet et généralement un verbe pour le prédicat.

Le rôle sémantique est également une entité relationnelle qui se superpose à la fonction syntaxique, sans pour autant se confondre avec elle et sans qu'il y ait d'implication réciproque entre une fonction syntaxique donnée et un rôle sémantique particulier. Ainsi, dans l'exemple précédent *Pierre* exerce la fonction sujet et joue le rôle sémantique d'agent par rapport à *lit*, tandis que dans *Pierre souffre*, *Pierre*, tout en conservant la fonction sujet, assume le rôle de patient à l'égard de *souffre*. En revanche, *Pierre* perd sa fonction de sujet dans *Il a été appelé par Pierre*, mais il retrouve son rôle d'agent.

Fonction syntaxique<sup>21</sup> et rôle sémantique concernent une même relation, mais dans le cas de la fonction syntaxique, cette relation est caractérisée exclusivement du point de vue des rapports de dépendance fonctionnelle entre les éléments, alors qu'elle est envisagée en référence au sens construit par la relation lorsqu'il s'agit du rôle sémantique. Ce dernier provient de « la combinaison de certains traits de sens qui résultent simultanément des monèmes entre lesquels est établie la relation syntaxique et de l'effet de sens entraîné par la fonction »<sup>22</sup>, d'où à la fois interdépendance et autonomie de la fonction syntaxique et du rôle sémantique.

21. Le terme renvoie ici à la seule relation d'un élément plurirelationnel à l'égard d'un noyau verbal.

22. Colette Feuillard, « Apport de la syntaxe à l'analyse du style et à l'étude du contenu », *Langue, communauté, signification*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 284.

## IDENTIFICATION ET TYPOLOGIE DES FONCTIONS SYNTAXIQUES

Bien qu'une certaine terminologie soit générale, et donc en mesure *a priori* d'être utilisée pour décrire des langues diverses, comme les fonctions sujet, objet, etc., il est évident que ces fonctions sont susceptibles de se manifester sous des formes différentes selon les langues. On peut même se poser la question de leur universalité<sup>23</sup>. Aussi, je ne les examinerai qu'en français, et plus spécifiquement dans le cadre de la *GFF*.

*Identification des fonctions*

Une brève étude de grammaires consacrées au français fait apparaître une grande disparité, non seulement dans la définition des fonctions, mais aussi dans leur distinction, et leur dénomination. Pour Grevisse<sup>24</sup>, par exemple, le complément d'objet<sup>25</sup> « énonce la personne ou la chose sur laquelle passe l'action du sujet ; cette personne ou cette chose est présentée comme supportant l'action, comme étant l'*objet* de l'action, comme marquant l'aboutissement, l'achèvement du procès ». Chez Riegel, Pellat et Rioul<sup>26</sup>, il est dit que : « Dans la phrase canonique de base..., les verbes transitifs directs sont normalement suivis d'un complément d'objet... construit sans préposition et qui, sauf blocage sémantique, peut prendre toutes les formes du groupe nominal et de ses équivalents pronominaux ou propositionnels... [Il est] non mobile à l'intérieur du groupe verbal... En principe, une construction transitive directe se prête à la passivation et son c.o.d. devient sujet du verbe à la forme passive. » Les critères sémantiques qui ont servi à caractériser la fonction objet chez Grevisse ont cédé la place à des critères formels (cf. postposition au verbe transitif, mobilité) de classe (cf. groupe nominal), et syntaxiques (cf. le résultat de la transformation passive qui fait passer l'élément objet en fonction sujet).

23. Pour plus de détails sur cette question, voir Colette Feuillard, 1981, « Les fonctions syntaxiques », *Proceedings 7<sup>th</sup> International Colloquium of Functional Linguistics*, St Andrews, p. 60-79.

24. Maurice Grevisse, 1969 (9<sup>e</sup> éd. revue), *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, p. 143.

25. Le terme « complément » est ici l'équivalent de celui de fonction. Mais ce n'est pas toujours le cas.

26. Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p. 221-222.

Certains grammairiens opposent l'objet second, à *Jean, elle a offert un pull à Jean*, au complément d'objet indirect, à *elle, il pense à elle*<sup>27</sup> ou encore au locatif<sup>28</sup> à *la maison* (locatif spatial), *il est à la maison* ou à *cinq heures* (locatif temporel), *la réunion est à cinq heures*, le locatif spatial, par exemple, étant différencié du complément circonstanciel, *en Égypte, en Égypte, il fait très chaud*. Mais ces distinctions ne sont pas générales.

Plusieurs questions théoriques et méthodologiques se sont posées lors de la réalisation de la *GFF* :

1 / La première consistait à savoir quel rapport établir entre la fonction syntaxique et la préposition qui l'introduit, lorsque tel est le cas.

En d'autres termes, il s'agissait de déterminer si chaque préposition marquait une fonction particulière. Mais alors comment expliquer le fait que dans une phrase comme *elle a téléphoné à Pierre à minuit*, les deux syntagmes à *Pierre* et à *minuit* ne puissent être coordonnés, s'ils sont supposés exercer une même fonction, et que l'un soit à même d'être pronominalisé contrairement à l'autre, *elle lui a téléphoné à minuit*. Il est toujours possible d'évoquer des facteurs sémantiques qui justifieraient ce fonctionnement. Toutefois, l'explication n'est pas totalement satisfaisante, car si ces segments assument une même fonction, ils ne devraient pas pouvoir coexister en l'absence de relation de coordination. La fonction se réduirait alors à la préposition, et il y aurait eu autant de fonctions que de prépositions différentes. En conséquence, il a été considéré qu'une fonction ne pouvait être assimilée à une préposition, ce qui signifiait qu'une fonction pouvait être introduite par des prépositions différentes, cf. *à, il travaille au Danemark*, et *en, il travaille en Ukraine* ; inversement, une même préposition pouvait marquer des fonctions différentes, cf. *de* dans *il parle de son amie, il revient d'Argentine*. Ce choix n'exclut nullement l'existence d'une valeur spécifique constante de chacune des prépositions à travers ses différents emplois. Si cette solution paraît répondre à un certain bon sens, fondé entre autres sur la signification des syntagmes dans la structure où ils apparaissent, ce n'est pas lui cependant qui a guidé l'analyse. Celle-ci a reposé exclusivement sur des critères linguistiques dont le sens fait aussi partie, mais

27. *Ibid.*, p. 223-225.

28. Pierre Le Goffic, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, p. 213.

qui n'a pas été le seul à être pris en compte, étant donné son caractère aléatoire et parfois subjectif. Poser une autonomie de la fonction vis-à-vis de la préposition, permet, en effet d'expliquer, par exemple, que *au Danemark* et *en Ukraine* ont la même fonction, malgré la différence de préposition ; à et *en* sont non commutables dans les contextes envisagés, la préposition à étant imposée par le choix d'un nom masculin à initiale consonantique, *au Danemark*, et *en* par la présence d'un nom féminin, qu'il soit à initiale vocalique, *en Ukraine* ou à initiale consonantique, *en Jordanie*. Par ailleurs, les deux syntagmes ont exactement le même fonctionnement, puisqu'ils sont pronominalisables par l'interrogatif *où*, *où va-t-il ? au Danemark ? en Ukraine ?* et par *y*, *il y va*.

Il est, en revanche, plus difficile de décider si l'on a affaire à des fonctions différentes lorsqu'une seule et même préposition est utilisée pour introduire diverses expansions comme dans *avec un ami, il a décoré avec beaucoup de goût le mur de sa chambre avec des affiches*<sup>29</sup>. Les segments introduits par *avec* ne peuvent être coordonnés, ils répondent à des questions différentes, *avec qui ?*, *avec un ami*, *avec quoi ?*, *avec des affiches*, *comment ?*, *avec beaucoup de goût*. L'objection qui s'impose une nouvelle fois est que ce sont des facteurs sémantiques qui empêchent la coordination et conditionnent la différence de pronominalisation, *qui* renvoyant nécessairement à un animé, *quoi* à un inanimé et *comment* à une manière d'être ou de faire. Une observation plus précise montre, néanmoins, que les fonctions dites comitative (*avec qui ?*) et instrumentale (*avec quoi ?*) ont une structure partiellement différente de celle de la fonction modale. Lorsque celle-ci est assumée par un nom sans expansion, ce dernier n'admet pas d'article, contrairement aux deux autres pour lesquelles il est obligatoire, *il répond avec précision* (fonction modale), *il est arrivé avec son amie* (fonction comitative), *il s'est blessé avec un couteau* (fonction instrumentale). Compte tenu de cette différence de fonctionnement, il a été décidé de distinguer trois fonctions, même si la distinction fonction comitative/fonction instrumentale peut paraître, en partie, arbitraire. Aucune étude sur la langue ne peut totalement échapper à cet arbitraire, compte tenu de sa dualité, forme/sens, l'essentiel étant de justifier

29. Les expansions introduites par *avec* ont été séparées les unes des autres dans la phrase, par souci d'« esthétique et d'authenticité ». Mais cela ne change rien à la problématique.

par des arguments scientifiques et non intuitifs la solution adoptée. Par ailleurs, il est possible, dans des discours non conventionnels où l'imaginaire joue un rôle important, d'avoir une fonction instrumentale avec un nom animé, *il a heurté Paul avec Julie après l'avoir prise par les pieds, en la faisant tourner autour de lui.*

L'absence de relation bijective entre fonction et préposition est donc l'un des critères premiers à partir duquel ont été identifiées les fonctions. Cette distinction permet de rendre compte des contraintes formelles qui s'exercent entre la préposition et le nom, ainsi que des différences de fonctionnement et de sens entre des structures formellement identiques ou proches.

## 2 / Inventaire et dénomination des fonctions :

Il s'agit d'un problème particulièrement délicat, et quel que soit le choix méthodologique opéré, il est inévitable que certaines des solutions retenues soient l'objet de controverses. L'un des points essentiels sur lequel repose l'analyse est la cohérence avec le point de vue théorique adopté initialement. L'inventaire a, de ce fait, été effectué en référence au **fonctionnement** des unités dans la phrase, celle-ci étant considérée comme le cadre d'analyse des rapports syntaxiques établis directement ou indirectement autour d'un élément noyau, le prédicat. La phrase est donc la structure syntaxique maximum, dont les limites correspondent à celles du champ d'action du prédicat.

Les procédures utilisées<sup>30</sup> ont été, entre autres, la commutation, la pronominalisation par un interrogatif, le plus souvent sous sa forme complexe, et un personnel, ainsi que la permutation avec certains éléments en fonction sujet et en fonction objet, *Paul admire Pierre, Pierre admire Paul.* Ces procédures jouent simultanément sur la forme et le sens. Toutefois, il convient de souligner qu'aucune d'entre elles n'est autosuffisante pour que soit identifiée une fonction. Il est nécessaire de les croiser : pour ne prendre que la fonction sujet de *Paul* dans *Paul admire Pierre*, elle pourrait être mise en évidence par le simple remplacement de *Paul* par *il*, cette forme du pronom personnel étant exclusive de la fonction sujet. Mais, ceci ne vaut plus pour *partir* dans *partir l'ennuie* ; le verbe à l'infinitif ne peut avoir pour substitut que *cela*, *cela l'ennuie*. Or, la forme *cela* n'est pas spécifique de la fonction

30. Pour plus de détails, voir Colette Feuillard, 2003, « Procédures d'analyse en syntaxe : portée et limite », *La Linguistique*, Paris, PUF, vol. 2003/2, p. 31-45.

sujet. Le recours à l'interrogatif est alors indispensable, *qu'est-ce qui ?*, *qu'est-ce qui l'ennuie ?*, forme que l'on retrouve avec *le verre s'est cassé, il s'est cassé, qu'est-ce qui s'est cassé ?* En revanche, le pronom interrogatif serait *qui est-ce qui ?* dans *Paul admire Pierre*, cf. *qui est-ce qui admire Pierre ?* L'unité en fonction sujet étant ici un animé, elle réclame la forme **qui** *est-ce qui ?*, contrairement à *partir* ou *verre*, qui, étant inanimés, exigent **qu'** *est-ce qui ?* Le premier élément de l'interrogatif complexe est imposé par le caractère animé ou non animé de l'élément en fonction sujet, alors que le dernier indique la fonction sujet, *qui est-ce qui ?*, *qu'est-ce qui ?* Cette nécessité de faire appel à plusieurs procédures résulte de l'absence de relation biunivoque entre forme et valeur au sein d'une unité. Le recours à ce type de démarche permet d'échapper au caractère subjectif des critères sémantiques utilisés par certaines des grammaires traditionnelles et confère à l'analyse rigueur et homogénéité. Cependant, ces procédures ne s'appliquent pas à tous les cas. Les fonctions temporelles, par exemple, si l'on admet qu'elles existent et qu'il y en a plusieurs<sup>31</sup>, n'acceptent qu'un seul interrogatif *quand*, sauf lorsqu'elles expriment la durée, *il est resté deux heures, combien de temps est-il resté ?*, et excluent un personnel, *il est arrivé dans la nuit, à deux heures du matin, quand est-il arrivé ?*, *dans la nuit, à deux heures du matin*. En outre, elles n'ont aucune valeur de généralité, le linguiste devant mettre en place des procédures d'analyse en fonction des langues examinées. Pour celles dont la forme est relativement stable comme le chinois ou le vietnamien, il sera vraisemblablement nécessaire de recourir à d'autres moyens.

En ce qui concerne, notamment, les fonctions spatiales et temporelles de la *GFF*, la démarche s'est largement inspirée de celle de Hjelmslev dans *La catégorie des cas*<sup>32</sup> fondée sur le principe de l'opposition paradigmatique et donc de la commutation. C'est ce qui explique qu'aient été distinguées, par exemple, les fonctions spatiales *à, dans, sur*, etc., *il est à la maison, il est dans la maison, il est sur la maison*, puisque chacune de ces prépositions entraîne une relation différente vis-à-vis de l'expérience. Le reproche immédiat que l'on peut faire à cette analyse est une assimilation supposée entre fonction et préposition, qui a précédemment été dénoncée. En réalité, deux contre arguments peuvent être évo-

31. Ce point sera discuté ultérieurement.

32. Louis Hjelmslev, 1972 (1<sup>re</sup> éd., 1935/37), *La catégorie des cas*, Munich, W. Fink.

qués : d'une part, une même relation syntaxique peut être exprimée par diverses prépositions dont la présence est conditionnée par les unités lexicales qu'elles introduisent, *il part à la campagne, il part dans les Alpes, il part sur la côte d'Azur, à, dans, sur* étant non commutables dans les contextes mentionnés ; d'autre part, une même préposition telle que *sur* peut marquer des rapports qui n'ont pas tous une valeur spatiale, *il compte sur lui pour terminer les travaux, il est arrivé sur le coup de onze heures*. Mais dans ce dernier cas, on pourrait considérer *sur le coup de* comme un syntème. Une autre critique encore plus forte consisterait à dire qu'il y a confusion entre les critères syntaxiques et les critères sémantiques, et plus largement entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques. Ce point est, en effet, crucial et demanderait un traitement beaucoup plus approfondi que celui qui sera proposé et qui ne fera qu'esquisser la problématique. Celle-ci est en partie liée à la dénomination des fonctions. Il ne s'agit pas là d'une question triviale. Lorsqu'on fait une grammaire, on doit non seulement prendre en compte le fonctionnement de la langue et la théorie à laquelle on se réfère pour la décrire, mais l'on doit aussi s'interroger sur son utilité. Toute grammaire vise à un moment donné la production, c'est-à-dire qu'elle contribue à la construction du sens. Dire d'une fonction qu'il s'agit d'un SN, d'un SN oblique ou d'un SP, ne permet en aucun cas de l'identifier dans sa spécificité. D'une part, il est indispensable de voir la position du SN par rapport au SV. S'il le précède et qu'il est rattaché au SV, il s'agit d'un sujet, le SN postposé au SV et inclus dans ce dernier étant un objet. Quant aux SN obliques et aux SP, il est impossible de leur assigner une identité particulière, un SN oblique ou un SP, selon la terminologie utilisée, pouvant être un complément introduit par *à, de, sur*, etc. En outre, comme il a été signalé précédemment, c'est introduire une ambiguïté entre classe et fonction. Pour être identifiables immédiatement, et déterminer leur participation au sens, il est donc apparu préférable de dénommer les fonctions autres que celles qui relèvent de la zone verbale, ou plus précisément de la zone actancielle, comme les fonctions objet, indirectes *à, de*, etc., d'un point de vue conceptuel, d'où la distinction fonctions spatiales, temporelles, etc., sans que soit retenue la notion de circonstant<sup>33</sup>. Leur contribution au

33. Ce point sera développé ultérieurement.

sens est ainsi clairement spécifiée. Au lieu de diversifier ces fonctions, on aurait pu ne voir qu'une seule fonction spatiale et une seule fonction temporelle, susceptibles de se réaliser respectivement par différentes prépositions. C'est le principe d'opposition, qui, en définitive, a prévalu, ainsi que la possibilité de coexistence, sans coordination possible, de différentes expansions à valeur spatiale ou temporelle, *Il est allé de Paris à Moscou par Prague*. Ce choix, évidemment, peut être discuté, mais il avait une justification interne.

Par ailleurs, il n'y a pas de confusion véritable entre fonction syntaxique et rôle sémantique, bien que la distinction entre les deux ne soit pas toujours évidente. Dans *la maison est pleine de monde*, *la maison* exerce la fonction syntaxique de sujet et le rôle sémantique de locatif. En revanche, toute fonction spatiale assume un rôle sémantique de locatif, quelle que soit la préposition qui marque la fonction, *Il est dans la maison, sur la table, près de l'étagère*, etc. Ce point effectivement pose des problèmes et mérite d'être réexaminé. Néanmoins, on constate qu'il n'y a que recoupement partiel et non superposition entre le rôle sémantique de locatif, unique et non exclusivement dévolu à une fonction spatiale et les diverses fonctions syntaxiques dites spatiales.

### *Typologie des fonctions*

Une fois les fonctions syntaxiques identifiées, un regroupement a été opéré, toujours à l'aide de critères fonctionnels, fondés sur leurs capacités combinatoires, c'est-à-dire sur leurs compatibilités. Deux grands types de fonctions ont ainsi été dégagées, le premier groupe réunit les fonctions présentant des compatibilités réduites, tels l'objet, les fonctions indirectes<sup>34</sup> *à, de*, etc., qui ne peuvent affecter que certains verbes et non la classe dans sa totalité, et les fonctions non spécifiques, compatibles avec l'ensemble des éléments de la classe verbale, fonctions modale, spatiales, temporelles, etc., offrant ainsi des compati-

34. La notion de fonction indirecte a été privilégiée aux dépens de celle d'objet indirect, pour mettre en valeur la spécificité de la fonction objet par rapport à celle de la fonction indirecte et pour éviter que ces fonctions ne soient identifiées à partir du sens.

tés maxima. À cela s'ajoute, en français, une fonction obligatoire, sans laquelle le verbe ne peut fonctionner comme prédicat, la fonction sujet.

Une deuxième distinction a ensuite été posée, qui s'appuie sur des critères sémantiques, à savoir le caractère nécessairement exprimé ou non de la fonction dans un contexte donné. Elle est secondaire et souvent difficile à appliquer, les contraintes sémantiques variant selon les situations de communication et pouvant être évaluées différemment par les descripteurs. De plus, elle n'est inhérente à aucune fonction.

Ces deux typologies sont combinables entre elles : une fonction spécifique peut ou non être nécessairement exprimée : la fonction objet, obligatoirement présente dans *il prédit l'avenir* est facultative dans *il lit une nouvelle*. Il en va de même des fonctions non spécifiques : la fonction spatiale ponctuelle à *la plage* est nécessaire dans *il va à la plage*, mais facultative dans *ils se sont retrouvés à la plage*. Quant à la fonction obligatoire dite sujet, elle est par nature toujours exprimée.

Ces distinctions peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Typologie des fonctions syntaxiques dans la *GFF*

Fonctions	Critères syntaxiques			Critères sémantiques	
	Oblig.	Spécif.	Non spécif.	Nécessairement exprimée	Non nécessairement exprimée
<b>Sujet</b> <i>Il dort</i>	+			+	
<b>Objet</b> <i>Il prédit l'avenir</i> <i>Il lit une nouvelle</i>		+		+	+
<b>Indirectes à/de, etc.</b> <i>Il tient à elle</i> <i>Il pense à elle</i>		+		+	+
<b>Autres (spatiales, temporelles, modales, etc.)</b> <i>Il va à la plage</i> <i>Ils se sont retrouvés à la plage</i>			+	+	+

Cette typologie rappelle celle de Tesnière. Ce dernier, en effet, dans *Éléments de syntaxe structurale*<sup>35</sup> oppose les actants aux circonstants, les actants étant proches des fonctions spécifiques et les circonstants des fonctions non spécifiques. Quelques différences cependant sont à noter, outre le fait que les critères utilisés pour définir ces diverses fonctions sont de nature fondamentalement différente : Tesnière fait appel à la classe et au sens des unités, Martinet à leur mode de fonctionnement. En ce qui concerne les fonctions, Tesnière inclut dans les actants la fonction sujet, alors que Martinet l'exclut des fonctions spécifiques pour en faire une fonction obligatoire. Cette différence vient de ce que Tesnière se place d'entrée de jeu dans une perspective de linguistique générale, alors que Martinet se limite dans la *GFF* à la description du français. De ce point de vue, il est indéniable que la fonction sujet est obligatoire, mais cela n'implique pas du tout que cette fonction soit nécessaire dans toutes les langues. Par ailleurs, Martinet rejette la notion d'actant pour des raisons sémantiques, le terme lui paraissant « mal choisi en ce qu'il suggère plus l'agent que les autres participants dont le rôle est plutôt passif »<sup>36</sup> et lui préfère celle de participant, mais il ne récuse pas la notion de circonstant dans *Syntaxe générale*<sup>37</sup>, bien qu'il la nuance. En revanche, cette notion est volontairement absente de la *GFF*. Les circonstants étant censés exprimer des circonstances, ils sont le plus souvent considérés comme des éléments mobiles et supprimables. Or, la mobilité et le caractère supprimable ou non d'une fonction ne sont pas liés à son statut syntaxique, mais au lien sémantique qui unit l'expansion à son point d'incidence. Ainsi, à *Paris* est non supprimable et non mobile dans *il va à Paris*, supprimable et non mobile dans *il part à Paris*, supprimable et mobile dans *il pleut à Paris*. Faut-il voir pour autant, dans ces exemples, trois fonctions différentes, alors que l'expansion obéit chaque fois aux mêmes règles de pronominalisation, *où va-t-il ?*, *où part-il ?*, *où pleut-il ?*, *il y va*, *il y part*, *il y pleut ?* *Aller* exige que le point d'aboutissement du déplacement soit spécifié, contrairement à *partir*, d'où le caractère obligatoire

35. Lucien Tesnière, 1969 (1<sup>re</sup> éd., 1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

36. André Martinet, 1985, *Syntaxe générale*, Paris, PUF, p. 181.

37. *Ibid.*, p. 181, 211, 219-220.

de à *Paris* avec *aller* et facultatif avec *partir*, tout comme avec *pleuvoir* qui ne réclame aucune précision de lieu. De manière analogue, *aller* et *partir* comportant le trait de sens [+ déplacement], il en résulte une attraction sémantique entre le verbe et la fonction spatiale qui rend difficile, voire impossible, la mobilité de celle-ci. En revanche, l'absence d'un sème à valeur spatiale dans *pleuvoir* confère une liberté de position à l'expansion. Feuillet<sup>38</sup> propose de distinguer l'adjet du circonstant pour rendre compte de cette contrainte sémantique plus ou moins forte que le verbe impose au complément. Le circonstant serait totalement libre, à la fois sur le plan syntaxique et sémantique à l'égard de son point d'incidence, cf. *il pleut à Paris*, tandis que l'adjet, autonome du point de vue syntaxique, puisqu'il peut être introduit par des prépositions différentes, *il va à Paris*, *il va vers Paris*, reste sous la dépendance sémantique du verbe. Cette notion est intéressante, car elle montre bien la gradation du comportement fonctionnel des unités dans la phrase, due au fait que toute langue implique un continuum sur lequel s'exercent simultanément des contraintes syntaxiques et sémantiques variables, souvent difficiles à dissocier. La question qui se pose, cependant, est de savoir si à *Paris* dans *il part à Paris* est un adjet ou un circonstant. Le lien sémantique qu'entretient l'expansion avec le verbe semblerait en faire un adjet, à l'inverse la possibilité pour le complément d'être supprimé laisserait entendre qu'il s'agit d'un circonstant. Lazard défend un point de vue analogue à celui de la *GFF* et de Feuillet. Dans *L'actance*<sup>39</sup> il distingue les éléments régis, c'est-à-dire les actants dont la forme est imposée et les éléments requis correspondant aux termes qui ont une forme libre mais dont la présence est exigée par le verbe, les adjets étant, en revanche, des compléments non régis mais requis et les circonstants, des éléments non régis et non requis.

Les analogies entre Martinet, Feuillet et Lazard peuvent être rappelées dans le tableau ci-après<sup>40</sup>.

38. Jack Feuillet, 1980, « Les fonctions sémantiques profondes », *BSL*, 75/1.

39. Gilbert Lazard, 1994, *L'actance*, Paris, PUF, p. 70.

40. Il ne s'agit que de rapprochements. Une étude plus approfondie des diverses notions chez chacun des auteurs aurait été nécessaire.

Comparaison des typologies syntaxiques  
chez Martinet, Feuillet et Lazard

Fonctions	Martinet	Feuillet	Lazard
Sujet <i>Il dort</i>	<b>Fonction obligatoire</b> en français ( <i>GFF</i> ) nécessairement exprimée <b>non obligatoire</b> <sup>1</sup> dans certaines langues	<b>Premier actant</b>  <b>non obligatoire</b> dans certaines langues	<b>Actant obligatoire</b> en français  <b>non obligatoire</b> dans certaines langues
Objet <i>Il prédit l'avenir</i> (+) <sup>2</sup> <i>Il lit</i> <i>une nouvelle</i> (-)	<b>Fonction spécifique</b> nécessairement exprimée facultative	<b>Actant non-sujet</b>  Rection fixe	<b>Actant régi</b>  requis  non requis
Fonctions spatiales, temporelles, etc. <i>il va à Paris</i>  <i>il pleut à Paris</i>	<b>Fonction non spécifique</b>  nécessairement exprimée facultative	<b>Actant-Adjet</b>  <b>Circonstant</b>	<b>Adjet non-régi</b> requis <b>Circonstant non régi</b> non requis
<p>1. « On peut..., sous bénéfice d'inventaire, poser partout l'existence d'un noyau prédictatif, en se gardant bien d'en faire de même pour le sujet » (André Martinet, 1985, <i>Syntaxe générale</i>, Paris, PUF, p. 87).</p> <p>2. Le symbole (+) signifie nécessairement exprimé, et (-), facultatif.</p>			

La terminologie masque en réalité de profondes convergences entre ces trois auteurs, que l'on retrouve non seulement chez Tesnière, mais aussi chez les générativistes avec la notion d'argument verbal, voisine de celle d'actant<sup>41</sup>.

Trois faits majeurs se dégagent de cette mise en parallèle des typologies dans les relations qui s'établissent à l'égard du noyau verbal :

1 / L'existence dans certaines langues d'une fonction obligatoire, appelée traditionnellement sujet, mais qui paraît n'avoir

41. La notion de valence liée à celle d'actant n'a pas été examinée dans le cadre de cette étude.

aucun caractère de nécessité du point de vue de l'ensemble des langues.

2 / L'existence de certaines fonctions imposées par quelques éléments de la classe verbale et qui leur sont donc spécifiques, mais qui ont une extension réduite puisqu'ils ne concernent pas l'ensemble de la classe. Ces fonctions ont une forme fixe régie par le verbe, mais pas nécessairement unique, les variantes formelles de ces fonctions se trouvant alors en distribution complémentaire. Dans *il se souvient de son erreur* et *il se souvient qu'il s'est trompé*, la fonction indirecte exigée par le verbe *se souvenir* a sa marque occultée lorsqu'elle est assumée par une proposition. Néanmoins, il s'agit toujours d'une fonction indirecte comme le montrent la question et la pronominalisation, *de quoi se souvient-il ?*, *il s'en souvient*.

3 / L'existence de fonctions générales qui peuvent affecter tous les éléments de la classe verbale.

Ces diverses analyses dissocient également les contraintes syntaxiques et les contraintes sémantiques qui interviennent dans la réalisation de certaines fonctions, tout en notant leur rapport d'intersection et non de superposition, ce qui rend l'étude d'autant plus difficile.

Mais au-delà de ces analogies, qui ne touchent qu'un domaine restreint de la syntaxe, la problématique reste largement ouverte. Si j'ai placé le débat, au départ, sur un plan général, avant de présenter les choix opérés dans la *GFF*, que j'ai restitués ensuite par rapport à d'autres courants, c'est pour montrer tout d'abord qu'une notion comme celle de fonction syntaxique ne peut être envisagée en soi, mais qu'elle est nécessairement circonscrite par rapport à des notions voisines, comme celles de classe, de relation syntaxique et de rôle sémantique, ces distinctions ou les relations qu'elles entretiennent étant nécessairement liées à la théorie dont elles sont issues et à la manière dont le fonctionnement de la langue est conçu au sein de cette théorie, la priorité pouvant être accordée au système sur le discours ou inversement. Il s'agit donc d'une notion construite, et de ce fait arbitraire, qui n'a aucune réalité intrinsèque. En conséquence, il ne peut y avoir une définition unique des fonctions syntaxiques. La seule question que doit se poser le linguiste dans l'examen de cette notion est de savoir quelle est sa pertinence à l'égard d'autres distinctions, c'est-à-dire de déterminer son champ d'application et de préciser sa validité opératoire.

Trois acceptions ont été envisagées, l'une très large qui n'oppose pas les relations syntaxiques et les fonctions, une deuxième, moins étendue, qui limite les fonctions aux relations établies entre éléments plurirelationnels, et une troisième, plus restrictive, qui ne prend en compte que les rapports entretenus par des unités plurirelationnelles à l'égard d'un prédicat verbal et susceptibles de supporter un rôle sémantique. Ces trois approches sont d'égale valeur, aucune d'entre elles n'étant *a priori* supérieure aux autres. Elles ne trouvent leur justification et leur cohérence que dans le cadre théorique à l'intérieur duquel ces notions sont utilisées. En revanche, toute étude des fonctions doit préalablement les caractériser, pour juger ensuite de la pertinence de la définition et de la validité des fonctions dégagées dans une langue donnée. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi d'illustrer mon propos en prenant pour exemple la *GFF*, à laquelle j'avais collaboré. Là encore, au cours de l'élaboration d'une grammaire, le linguiste est constamment confronté à des choix, même s'il se réfère à une théorie particulière, choix portant sur les procédures d'analyse, la terminologie, etc. Ces choix doivent répondre au principe de pertinence préalablement posé, qui a été pour la *GFF*, celui du fonctionnement de la langue sans que celle-ci soit privilégiée par rapport au discours. Cela a eu pour conséquence une distinction nette, dans la mesure du possible, entre classe, fonction et rôle sémantique, un recours à une dénomination univoque (cf. objet, fonctions indirectes *à, de...*), et conceptuelle pour les fonctions non spécifiques, bien que celle-ci puisse parfois prêter à confusion avec les rôles sémantiques (fonctions spatiales, temporelles, etc.), mais aucune autre solution ne s'imposait.

Du point de vue méthodologique, les procédures retenues ont, elles aussi, reposé sur le fonctionnement des unités, en faisant appel simultanément à la forme et au sens, comme la commutation, la pronominalisation, etc. Certains considèrent que les fonctions syntaxiques ne s'opposent pas sur l'axe paradigmatique, puisqu'elles se trouvent nécessairement en contraste sur l'axe syntagmatique, ce qui est justifié pour certaines d'entre elles, plus précisément pour les fonctions spécifiques dans la mesure où elles sont contraintes par le verbe et où elles sont saturables, mais la question paraît rester ouverte pour les fonctions non spécifiques. La commutation, en fait, a été utilisée pour identifier les fonc-

tions spécifiques, non par opposition les unes aux autres, mais de manière « interne », si l'on peut dire, en remplaçant l'élément exerçant la fonction considérée par un interrogatif et un pronom personnel, afin de vérifier l'identité de comportement des unités dans une même structure. En ce qui concerne certaines des fonctions non spécifiques, la commutation a joué de manière « interne » et « externe », par opposition des prépositions, c'est-à-dire des marques fonctionnelles, entre elles, ce qui a entraîné une multiplicité des fonctions, qui a pu être interprétée comme un éclatement. Néanmoins, ce choix paraissait cohérent avec les options initiales.

En réalité, le choix d'une pertinence, même s'il se réfère à un principe identique, qui est le fonctionnement de la langue, n'est jamais unique, même au sein d'une théorie donnée, d'où la diversité des analyses proposées, qui ont pour validation essentielle leur cohérence interne et leur généralisation éventuelle. Mais la pertinence sélectionnée reste arbitraire par rapport aux données linguistiques elles-mêmes. En revanche, ce qui peut remettre partiellement en cause cet aspect arbitraire de la description vis-à-vis de la réalité linguistique, c'est le recoupement des points de vue comme l'a montré le rapprochement effectué entre Martinet, Feuillet et Lazard.

Plutôt qu'une discussion sur la notion de fonction syntaxique, qui reste toujours ouverte, il paraît préférable d'essayer de dégager des constantes à travers des études portant sur un même domaine. C'est ainsi que la subdivision en trois grands types de fonctions, obligatoire, régies et non régies semble avoir une valeur générale, bien que la première soit plus aléatoire, alors que l'identification et la caractérisation des fonctions relevant de chacun de ces groupes s'avère spécifique à chaque langue.